



Rapport d'étape 2024 de MFS^{MD} sur la carboneutralité

Table des matières

- 1 Sommaire d'information
- 2 Notre engagement
- 3 Outil de suivi
(bilan des progrès)
- 4 Justification d'une cible
fondée sur l'actif sous
gestion
- 6 Établissement de nos
priorités quant à nos
engagements en matière
de carboneutralité
- 7 Secteur d'intérêt :
aperçu du secteur de la
consommation de base
- 10 Études de cas
 - i. Diageo
 - ii. Danone
 - iii. Reckitt Benckiser
- 22 Défis et leçons
- 23 Participation de MFS aux
initiatives de collaboration
au sein de l'industrie



Sommaire d'information

MFS a le plaisir de présenter son deuxième Rapport d'étape sur la carboneutralité. Le présent rapport souligne les progrès que nous avons accomplis afin de respecter nos engagements en matière de carboneutralité.

En raison de son importance pour atteindre les objectifs mondiaux de carboneutralité, ce rapport comprend également une analyse approfondie du secteur de la consommation de base, qui énonce des points pratiques ainsi que les principales leçons tirées d'études de cas pertinentes sur les émetteurs qui, selon nous, accomplissent d'importants progrès en matière de décarbonisation. Ce rapport présente également les principales leçons tirées de nos engagements auprès de sociétés du secteur de la consommation de base, s'achevant par l'élaboration d'un cadre d'importance différencié qui a été conçu pour évaluer les risques climatiques et la crédibilité du plan de transition, améliorant ainsi davantage notre approche stratégique visant à respecter nos engagements en matière de carboneutralité.



Engagements de MFS en matière de carboneutralité

Chez MFS, nous visons à créer de la valeur à long terme pour nos clients en répartissant le capital de façon responsable. À cette fin, nous déterminons les sociétés et les titres qui, selon nous, produiront de solides rendements de placement pour nos clients au fil du temps. À notre avis, l'intégration des facteurs ESG, la mobilisation et l'actionnariat actif soutiennent cet objectif.

En juillet 2021, MFS s'est jointe à l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM), un regroupement volontaire de plus de 315 gestionnaires de placements internationaux dont l'actif sous gestion s'élève à 57 000 milliards de dollars¹. En tant que signataire de l'initiative NZAM, MFS appuie l'objectif de carboneutralité d'ici 2050 au plus tard, conformément à l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Nous sommes d'avis que les changements climatiques représentent un risque de placement systémique qui ne peut être compensé par la diversification. Les changements climatiques, les politiques conçues pour les combattre et l'évolution des habitudes de consommation ou autres découlant des efforts déployés par la société pour atténuer leurs effets auront vraisemblablement une incidence sur les rendements futurs des placements.

Notre approche pour respecter l'objectif de carboneutralité se fonde sur la mobilisation. En collaborant de manière constructive avec les sociétés dans lesquelles nous investissons, nous pouvons évaluer et essayer de gérer les risques financiers globaux liés aux changements climatiques dans les portefeuilles de placement de nos clients, tout en aidant les industries concernées à reconnaître les occasions et les risques associés à la transition et aux efforts de décarbonisation connexes. C'est pourquoi nous sommes convaincus que nos recherches et nos activités de mobilisation axées sur les changements climatiques sont dans l'intérêt de nos clients et qu'elles cadrent avec notre objectif de créer de la valeur à long terme de façon responsable.

Lorsque nous nous sommes joints à l'initiative NZAM en 2021, nous avons fixé une cible intermédiaire pour 2030, revue tous les cinq ans, sur la part des actifs devant être gérée de manière à atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici 2050 au plus tard. Toutes nos cibles sont énoncées ci-dessous :

1. 90 % de l'actif sous gestion visé sont considérés comme étant alignés sur l'objectif de carboneutralité ou le seront d'ici 2030².
2. 100 % de l'actif sous gestion visé sont considérés comme étant alignés sur l'objectif de carboneutralité ou le seront d'ici 2040.
3. 100 % de l'actif sous gestion seront considérés comme étant carboneutres d'ici 2050.

Les actifs visés comprennent actuellement l'ensemble des actions et des titres de créance de sociétés, soit environ 92 % de l'actif sous gestion au 29 décembre 2023.

¹ Les données sur les engagements en matière de carboneutralité sont en date du 29 décembre 2023.

² Les actifs visés par nos engagements en matière de carboneutralité comprennent toutes les actions cotées en bourse et tous les titres à revenu fixe de sociétés, soit environ 92 % de notre actif sous gestion au 29 décembre 2023.

Outil de suivi des progrès de MFS vers la carboneutralité

Vous trouverez ci-dessous notre outil de suivi des progrès vers la carboneutralité, qui couvre tous nos placements visés (c.-à-d. les actions cotées en bourse et les titres à revenu fixe de sociétés). Notre méthodologie est fondée sur le cadre Net Zero Investment Framework (NZIF), et le tableau reflète le degré d'alignement des émetteurs en fonction des données sur les émissions de portées 1 et 2.

Nous continuerons d'évaluer la qualité et la pertinence des données sur les émissions de portée 3 et nous les intégrerons à nos rapports à mesure que la qualité des données s'améliorera conformément aux recommandations du cadre Net Zero Investment Framework.

	NON ALIGNÉ ³	ENGAGÉ ENVERS L'ALIGNEMENT ³	SERA ALIGNÉ SUR L'OBJECTIF DE CARBONEUTRALITÉ ³	ALIGNÉ SUR L'OBJECTIF DE CARBONEUTRALITÉ ³	ATTEINTE DE LA CARBONEUTRALITÉ – CIBLE DE MFS POUR 2050 ³
	29,43 %	28,82 %	16,53 %	25,22 %	0,00 %
Total de l'actif sous gestion visé*	516 009 305 236,492 \$				
Couverture	94,69 %				
Engagements en matière d'environnement (total, depuis la date de référence, le 1^{er} juillet 2021)	216				

* L'actif sous gestion visé comprend toutes les participations en actions cotées en bourse et en titres à revenu fixe de sociétés au 29 décembre 2023.

* Notre outil de suivi des progrès vers la carboneutralité mis à jour en 2023 tient compte de l'alignement sur l'objectif de carboneutralité de l'ensemble de notre actif sous gestion visé (c.-à-d. les actions cotées en bourse et les titres à revenu fixe de sociétés). Veuillez consulter l'annexe 1 pour connaître les données de 2022 qui ne couvrent que les actions cotées en bourse.

³ Les données présentées ci-dessus sont conformes au cadre Net Zero Investment Framework (NZIF) et proviennent d'un fournisseur de données tiers. Veuillez consulter l'annexe 2 pour obtenir un résumé des définitions des termes « Engagé envers l'alignement », « Sera aligné », « Aligné » et « Atteinte de la carboneutralité » conformément au cadre NZIF.

Justification d'une cible fondée sur l'actif sous gestion

1. Accent mis sur les émissions des émetteurs (émissions réelles) plutôt que sur celles du portefeuille.

La décarbonisation de l'économie mondiale nécessite une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans tous les secteurs et toutes les industries. Il nous semble contre-intuitif de décarboner les portefeuilles en appliquant des cibles linéaires de réduction des GES, et ce, pour deux raisons :

- Les trajectoires de décarbonisation des secteurs ne sont pas linéaires. Par exemple, dans certains secteurs où il est difficile de réduire les émissions, certaines technologies en sont encore au stade du développement et il est entendu que les émissions pourraient augmenter avant de baisser.
- Le fait de gérer les portefeuilles de façon à atteindre une cible de réduction des émissions de GES pourrait entraîner l'exclusion de secteurs essentiels à la transition vers un monde décarboné, comme ceux de l'acier, du ciment et des gaz industriels. Selon nous, les exclusions ex ante ne sont pas dans l'intérêt à long terme de nos clients et ne sont pas conformes à notre obligation en tant que fiduciaires responsables.

Une cible fondée sur l'actif sous gestion, appuyée par une approche axée sur la mobilisation, nous permet de donner la priorité à l'actif sous gestion visé durant notre parcours vers la carboneutralité, tout en demeurant fidèles à notre philosophie de placement et en tenant compte de nos responsabilités fiduciaires envers nos clients.

2. L'engagement est notre principal outil : nous pensons qu'il est plus efficace.

Nous sommes persuadés que notre approche en matière de gérance constructive à long terme est le meilleur moyen de nous acquitter de nos obligations fiduciaires envers nos clients.

Nous croyons que les gestionnaires d'actifs axés sur le long terme qui engagent le dialogue avec les sociétés et les émetteurs peuvent avoir une influence positive sur les pratiques de gouvernance et d'affaires en aidant, au moyen d'encouragements, les équipes de direction et les conseils d'administration à évaluer les occasions et les risques liés aux changements climatiques qui se présentent dans leur industrie. Nous avons mis au point un programme d'engagement sectoriel pour évaluer la crédibilité des plans de transition climatique des sociétés tout en tenant compte des risques et des occasions propres aux émetteurs. Bien que notre approche continue d'évoluer, nous testons actuellement ces plans en fonction de cinq dimensions :

1. **Crédibilité de la direction** : Nous examinons ses convictions stratégiques, si le conseil d'administration possède une expertise en matière de changements climatiques et si l'équipe de direction est motivée à mettre en œuvre la stratégie.
2. **Crédibilité financière** : Nous examinons si la stratégie peut être mise en œuvre sans avoir d'incidence négative sur la valeur à long terme pour les actionnaires, et si les plans de dépenses en immobilisations sont mis à jour régulièrement, surtout compte tenu du climat inflationniste actuel.
3. **Crédibilité concurrentielle** : Nous évaluons si l'avantage concurrentiel de la société est maintenu, augmenté ou diminué.
4. **Crédibilité technologique** : Nous déterminons si les technologies proposées dans les plans de transition sont financièrement viables et évolutives, et si leur disponibilité est vérifiée régulièrement.
5. **Alignement et crédibilité des parties prenantes** : Nous vérifions que les cibles sont fixées avec les fournisseurs sans accroître indûment les risques dans la chaîne d'approvisionnement, que le plan de transition est conforme aux régimes réglementaires et qu'une transition juste est envisagée lors de la formulation des plans.

Qui plus est, nous n'appliquons généralement pas d'exclusions et nous n'achetons pas de sociétés « vertes » uniquement dans le but de réduire les émissions de carbone des portefeuilles*. En revanche, nous pouvons décider de vendre un placement, si nous estimons que la société émettrice n'a pas accompli des progrès suffisants pour contrer les risques climatiques dans ses activités et que nous pensons que ce manque de progrès pourrait avoir une incidence sur la valeur du placement. Nous pouvons également choisir d'investir dans des sociétés qui contribuent à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci si nous estimons qu'un tel placement est dans l'intérêt de nos clients et que le titre en question offre un potentiel de rendement ajusté au risque adéquat.

3. *Chaque émetteur est unique : l'analyse contextuelle est importante.*

Pour MFS, l'analyse contextuelle ascendante des sociétés est au cœur de notre approche de placement. Grâce à une véritable intégration de notre programme de mobilisation sur les changements climatiques dans nos décisions de placement, nous sommes en mesure de prendre en compte les différences géographiques (p. ex., les marchés émergents et les marchés développés), d'appréhender les défis et les interrelations des plans de transition des sociétés, et de comprendre les différentes incidences des changements technologiques et réglementaires sur les émetteurs et les industries.

4. *Structure organisationnelle intégrée : une plateforme de placement.*

En tant que gestionnaires actifs, nous pouvons tirer profit des points de vue et de l'expérience uniques de notre équipe mondiale de professionnels des placements. Les activités de mobilisation sur les enjeux climatiques sont menées par des spécialistes de l'analyse fondamentale, des gestionnaires de portefeuille et l'équipe de gérance. Notre approche collaborative fait que les modèles d'affaires des sociétés avec lesquelles nous dialoguons sont bien compris, que notre programme de mobilisation concorde avec notre thèse de placement et que les perspectives recueillies lors des activités de mobilisation sont diffusées sur la plateforme de placement.

* Toutefois, nous respectons les directives de nos clients en ce qui a trait aux restrictions qui doivent être appliquées à leur portefeuille, y compris lorsque cette directive vise à exclure de leur portefeuille un ou plusieurs titres, secteurs ou autres catégories de placement précis.

Établissement de nos priorités

Pour être efficaces dans notre programme d'engagement en matière de carboneutralité, nous accordons la priorité aux engagements avec les émetteurs en fonction de plusieurs facteurs. Ces facteurs comprennent ceux énoncés ci-dessous :

- Taille totale de la position de la société dans les différentes catégories d'actif (actif sous gestion)
- Proportion de la participation (en actions)
- Conviction interne
- Exposition sectorielle aux risques de transition liés aux changements climatiques
- Équivalents d'émissions de GES
- État des engagements en matière de carboneutralité et des cibles intermédiaires



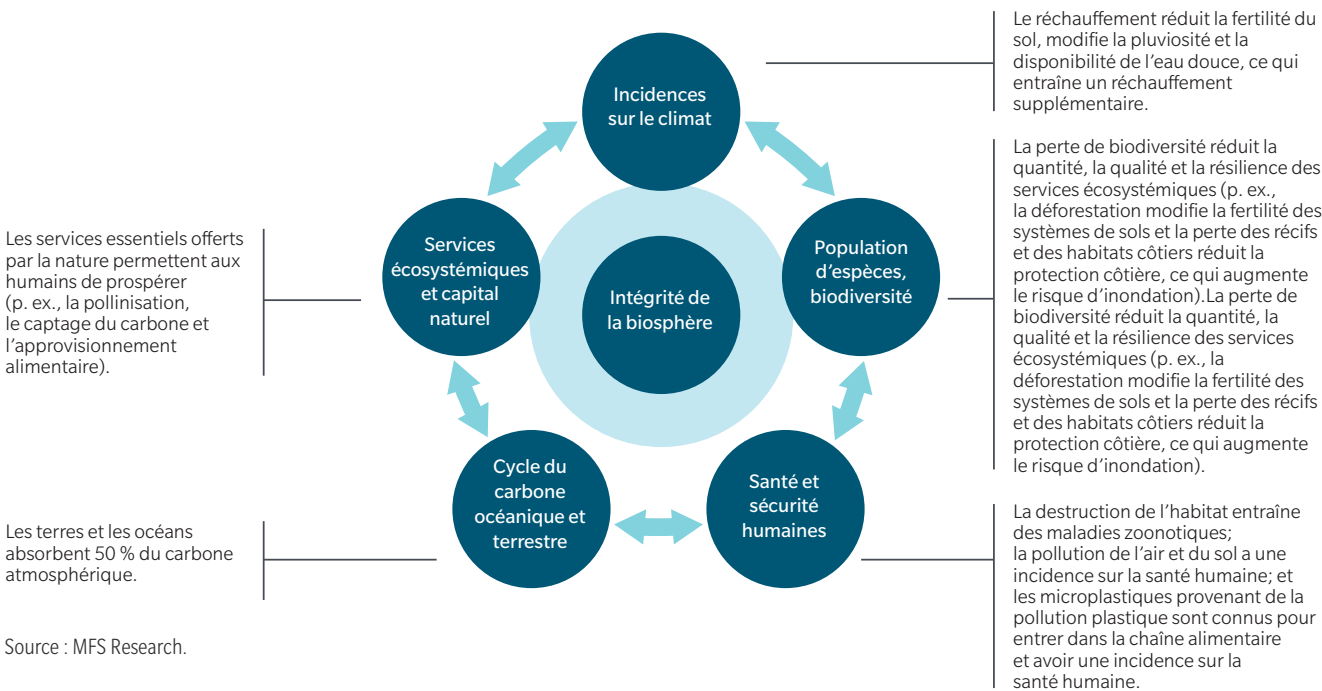
Secteur d'intérêt : consommation de base

Exposition du secteur de la consommation de base aux émissions et aux changements climatiques

Le système alimentaire mondial représente environ le tiers de toutes les émissions anthropiques de GES. En effet, les émissions de CO₂ issues de l'agriculture et de l'aquaculture humaines sont estimées à environ 7,1 à 8,0 milliards de tonnes, et celles provenant des changements dans l'utilisation des terres, en particulier de la déforestation, sont comprises entre 3,2 et 5,7 milliards de tonnes de CO₂⁴.

Défis liés à la gestion des émissions de GES issues de la foresterie, de l'utilisation des terres et de l'agriculture (FLAG)

Dans le secteur de l'alimentation, les émissions sont étroitement liées à la perte de ressources en capital naturel dont les sociétés alimentaires dépendent pour générer leurs revenus. En plus des coûts réglementaires liés au carbone, ces risques systémiques liés au capital naturel peuvent provoquer des chocs dans la chaîne d'approvisionnement qui ont une incidence sur la disponibilité des produits de base dont les sociétés ont besoin pour produire leurs biens et services.



De plus, les émissions causées par la perte de nature diffèrent selon le produit de base et la région de production, en plus d'autres facteurs très localisés et difficiles à mesurer. Cette situation rend nécessaires les recherches ascendantes de sociétés individuelles, en tenant compte de leurs dépendances en matière de revenus et de leur exposition aux produits de base, ainsi que la cartographie de la chaîne d'approvisionnement des produits de base à risque élevé avec les régions à risque élevé. En raison de ces complexités, nous accordons généralement la priorité aux sources d'émissions qui sont les plus importantes sur le plan financier pour chaque société et nous y concentrons notre attention. Par exemple, le tableau ci-dessous présente notre analyse des divers risques liés à la nature associés aux différents produits de base.

⁴ Source : Rapport Global Sector Strategies Food & Beverage, Ceres, PRI, 2021.

Matrice MFS des risques liés aux produits de base

	DÉGRADATION DU SOL	POLLUTION	RARETÉ DE L'EAU / SALINISATION	PERTE DE BIODIVERSITÉ	ÉMISSIONS PROVENANT DE L'UTILISATION DES TERRES
Bœuf	Élevée	Élevée	Élevée	Élevée	Élevées
Riz	Élevée	Élevée	Élevée	Élevée	Élevées
Maïs	Élevée	Élevée	Élevée	Moyenne	Faibles
Canne à sucre	Élevée	Élevée	Élevée	Moyenne	Élevées
Huile de palme	Élevée	Moyenne	Faible	Élevée	Élevées
Café	Élevée	Faible	Élevée	Moyenne	Faibles
Cacao	Moyenne	Élevée	Faible	Moyenne	Faibles
Porc	Faible	Élevée	Faible	Faible	Élevées

Problèmes propres au secteur de la consommation de base : déforestation, pollution de la nature et pollution plastique

Des plans de transition efficaces, comme l'a recommandé le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), sont essentiels pour les sociétés du secteur de la consommation de base. Idéalement, les plans de transition sont intégrés à la stratégie globale de la société et se concentrent sur la décarbonisation à l'échelle des activités, des produits et des modèles d'affaires. La mobilisation des parties prenantes et l'harmonisation des mesures incitatives tout au long de la chaîne de valeur sont indispensables à la mise en œuvre réussie des feuilles de route de décarbonisation, garantissant que les efforts soient exhaustifs et soutenus à l'échelle de la société et de sa chaîne d'approvisionnement.

Les sociétés alimentaires au sein de la chaîne de valeur de la consommation de base représentent plusieurs sources d'émissions difficiles à réduire. En tenant compte de la contribution des sources d'émissions aux émetteurs dont nous détenons le titre, nous avons concentré nos recherches et notre engagement sur ce qui suit :

- **Déforestation** : Les pertes forestières et la dégradation des terres présentent des risques physiques et de transition importants pour les entreprises, tant dans leurs activités que dans leurs chaînes d'approvisionnement, ce qui peut engendrer des risques financiers pour les investisseurs. La déforestation causée par les produits de base représente une large part des émissions de portée 3 des sociétés d'aliments et de boissons emballés. Afin d'éliminer la déforestation de leurs chaînes de valeur, nous estimons que les sociétés doivent collaborer avec les parties prenantes, notamment les sociétés de négoce de produits agricoles, pour établir la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement au niveau des fermes, créer des incitatifs financiers pour que la chaîne d'approvisionnement cesse de s'approvisionner en produits de base à partir de terres déboisées et soutenir les politiques publiques visant à renforcer les lois mondiales et locales sur la déforestation. Nous nous sommes concentrés sur les produits de base comme l'huile de palme, le soja et le cacao, qui représentent un risque élevé de déforestation.

-
- **Émissions provenant des plastiques et de la pollution plastique :** La demande soutenue de plastiques à base de combustibles fossiles contribue considérablement aux émissions de portée 3 des achats de biens et de services par les sociétés du secteur de la consommation de base. Dans le secteur de l'alimentation, l'emballage à usage unique génère tout particulièrement une quantité importante d'émissions, en raison de sa dépendance à l'emballage souple, qui est très difficile à recycler. De plus, le plastique à usage unique polluant les plans d'eau libère des microplastiques qui se décomposent difficilement et peuvent contribuer au réchauffement des océans, nuire à la vie marine, etc. Les sociétés s'engagent à réduire leur consommation de plastiques vierges, c.-à-d. du plastique neuf ou inutilisé fabriqué en résine produite à partir de gaz naturel ou de pétrole brut. Les principaux domaines d'engagement comprennent les stratégies visant à sécuriser les matières premières recyclées⁵, le remplacement du plastique vierge par d'autres matériaux d'emballage et la participation à l'échelle de l'industrie à la gestion et à l'élimination des déchets plastiques.
 - **Émissions liées aux produits laitiers et au méthane :** Les émissions entériques (liées aux intestins) et les émissions de méthane du secteur laitier représentent un chantier important pour les sociétés d'aliments emballés qui utilisent des produits laitiers comme intrants et dont les modèles d'affaires dépendent fortement des produits laitiers. Les sociétés qui tentent de réduire les émissions liées aux produits laitiers et au méthane essaient d'améliorer la productivité des vaches laitières, de modifier leur alimentation en adoptant des aliments qui réduisent les émissions entériques, adaptent des solutions agricoles régénératrices et introduisent davantage d'options d'origine végétale à leurs portefeuilles de produits. Nos engagements se sont axés sur la mesure de la réduction des émissions découlant de l'agriculture régénératrice, de l'adaptabilité de ces pratiques agricoles, des changements apportés aux investissements en capital et aux coûts d'exploitation requis, et des progrès technologiques.

En conclusion, pour réduire considérablement les émissions de GES, l'établissement de cibles ambitieuses en matière de FLAG, la gestion de la déforestation, la réflexion sur les méthodes agricoles modernes et la pollution plastique sont des mesures dont les sociétés du secteur de la consommation de base commencent à discuter et qu'elles commencent à prendre en compte. Ces efforts nécessitent une approche concertée pour contribuer à un avenir durable et sobre en carbone.

Nous présentons ci-dessous des études de cas de sociétés du secteur qui, selon nous, font bien les choses.

⁵ Les matières premières sont des matières premières utilisées dans un processus industriel pour créer un produit. Dans ce contexte, les matières premières recyclées désignent les matériaux recyclés utilisés dans le processus de production, souvent pour réduire les déchets et accroître la durabilité.

Études de cas

Même si nous ne pouvons pas attribuer tous les progrès seulement à nos efforts, nous avons le plaisir de vous présenter quelques exemples clés de changements positifs. Ces cas impliquent notre travail en collaboration avec les sociétés de notre portefeuille, marquant des avancées significatives vers la réalisation de notre objectif de carboneutralité.

Diageo

Industrie : Boissons alcoolisées

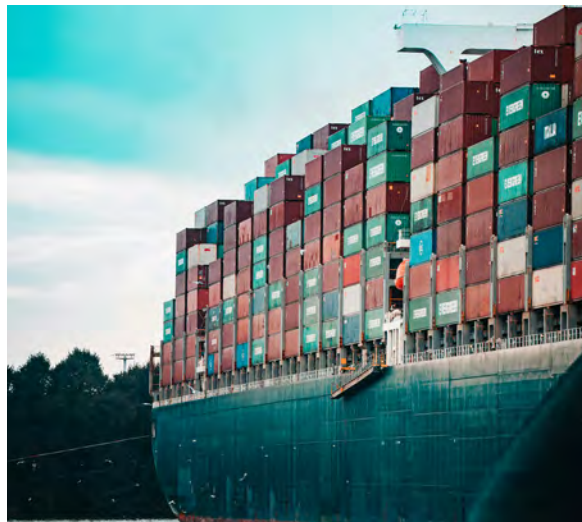
Placement de MFS (en \$ US) : 4,8 G\$⁶

Capitalisation boursière (en \$ US) : 81,7 G\$⁶



Diageo PLC est un fabricant et distributeur international de boissons haut de gamme. La société possède un portefeuille d'environ 200 marques et vend ses produits dans 180 pays répartis en Amérique du Nord, en Europe, en Asie-Pacifique, en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique. Les principaux produits de la société comprennent du scotch, d'autres whiskys, de la vodka, de la tequila, du gin, du rhum, des liqueurs, de la bière, du vin, ainsi que des boissons sans alcool et peu alcoolisées. Parmi les principales marques sous l'égide de Diageo, citons Johnnie Walker, Tanqueray, Smirnoff, Guinness et Baileys.

La plupart des émissions de Diageo sont générées par sa chaîne d'approvisionnement en amont (émissions de portée 3), en particulier dans l'approvisionnement en matières premières et l'achat d'emballages pour ses produits⁷. Sa stratégie de décarbonisation est axée sur la réduction directe des émissions dans ses activités et sur la mobilisation des acteurs de sa chaîne d'approvisionnement.



⁶ Données au 29 décembre 2023.

⁷ Stratégie de carboneutralité de Diageo, 2022.

Données actuelles et progrès historiques

Intensité des émissions de GES de portées 1 et 2 28,9 ▼ - 15,86 % par rapport à il y a un an ▼ - 28,92 % par rapport à il y a trois ans Exercice 2022. Source : TRUCOST.	Moyenne au sein l'industrie – Intensité des émissions de GES de portées 1 et 2 40,7 ▼ - 13,99 % par rapport à il y a un an ▼ - 19,35 % par rapport à il y a trois ans Exercice 2022. Source : TRUCOST.	Intensité des émissions de GES de portée 3 127,4 19,1 En amont En aval Exercice 2022. Source : TRUCOST.	Émissions absolues de GES de portées 1 et 2 594 300 ▲ 1,11 % par rapport à il y a un an ▼ - 12,20 % par rapport à il y a trois ans Exercice 2022. Source : TRUCOST.	Déclaration des émissions de GES ✓ Preuves du plan de carboneutralité ✓ Cibles fondées sur les données scientifiques ✓ Climate Action 100+ X
---	---	---	--	--

Source : Tableau de bord 2024 des facteurs ESG et des changements climatiques de MFS.

Critères d'ALIGNEMENT SUR LE CADRE NZIF (engagement de MFS pour 2030)

CIBLE DE CARBONEUTRALITÉ	RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES	CIBLE À COURT OU À MOYEN TERME	DIVULGATION DES ÉMISSIONS DE GES	PLAN DE TRANSITION
Portées 1 et 2 d'ici 2030 Portées 1, 2 et 3 : engagement à atteindre la carboneutralité dans l'ensemble de la société et de la chaîne de valeur d'ici 2050 au plus tard	Tendance à la baisse sur cinq ans – 38 %	Oui, cible de réduction des émissions absolues en place. Prévoit une réduction de 100 % des émissions absolues de GES de portées 1 et 2 (y compris les compensations) d'ici l'exercice 2030 par rapport à l'exercice de référence 2020. Prévoit une réduction de 50 % des émissions absolues de GES de portée 3 au cours de la même période. A pour objectif d'augmenter la part d'approvisionnement annuel en électricité renouvelable en la faisant passer de 66 % pour l'exercice 2020 à 100 % d'ici l'exercice 2030. * La limite cible comprend les émissions biogéniques et les suppressions de matières premières bioénergétiques.	Oui, portées 1 et 2; pertinent pour la portée 3	Voir l'évaluation ci-dessous

Évaluation du plan de transition de Diageo

Crédibilité de la direction : La société se concentre sur la décarbonisation de ses activités depuis 2007 et se positionne comme pionnière. Le chef de la direction est responsable des enjeux liés aux changements climatiques et du rendement de la stratégie climatique de Diageo, notamment du respect de ses engagements cibles fondés sur les données scientifiques et de sa stratégie globale de décarbonisation. Le chef de la direction fait rapport directement au conseil d'administration et a un pouvoir décisionnel sur les dépenses en matière d'enjeux liés aux changements climatiques et de surveillance du rendement. Les cibles du plan de transition sont liées à la rémunération de la haute direction.

Crédibilité financière : La société présente des plans de dépenses en immobilisations et de dépenses propres à des projets individuels.

Accent sur l'engagement : Nous devons mieux comprendre dans quelle mesure les dépenses globales de la société permettent de réaliser des projets liés aux changements climatiques.

Crédibilité technologique : Diageo a investi des sommes importantes dans des initiatives comme la distillerie neutre en carbone aux États-Unis, les installations alimentées à la biomasse en Ouganda et au Kenya, et les projets de récupération de chaleur dans les opérations de distillation axés sur l'efficacité énergétique des processus sur les sites de production au Mexique, en Turquie et en Inde. Toutefois, la maturité variable des infrastructures renouvelables sur l'ensemble de ses marchés, et le temps nécessaire à la constitution et à la mise en service d'importants actifs de décarbonisation, signifient qu'une accélération sera nécessaire pour atteindre ses cibles de 2030.

Un engagement supplémentaire est nécessaire pour comprendre les obstacles à la décarbonisation de ses émissions directes.

Crédibilité concurrentielle : La stratégie de décarbonisation de Diageo repose fortement sur l'engagement auprès de sa chaîne d'approvisionnement et sur les recherches.

Alignement sur les parties prenantes : L'objectif de Diageo de réduire de 50 % les émissions de portée 3 d'ici 2030 et d'atteindre une chaîne de valeur neutre en carbone d'ici 2050 au plus tard a déclenché un examen complet (par Diageo) de l'empreinte carbone totale de sa chaîne de valeur et des émissions connexes. La société s'engage à accélérer ses progrès en matière de réduction des émissions totales de sa chaîne de valeur et à collaborer avec ses fournisseurs et ses partenaires au cours des prochaines années. La société a ajouté une cible concernant les émissions de portée 3 à sa norme de partenariat avec les fournisseurs, ce qui se reflète dans ses contrats d'approvisionnement.

Accent mis sur l'engagement de MFS en 2023

Nos échanges avec Diageo ont été composés notamment de rencontres et de discussions visant à mieux comprendre et à résoudre les problèmes qui, selon nous, sont importants pour sa durabilité à long terme. Voici quelques-uns des sujets sur lesquels nous nous sommes entretenus avec Diageo :

- Le climat (risque physique et de transition) et son incidence sur les produits de base et les produits de Diageo;
- Ses cibles de carboneutralité à court, à moyen et à long terme et la possibilité de les atteindre;
- La crédibilité de son plan de transition, la viabilité de sa mise en œuvre et les coûts connexes;
- Les matériaux d'emballage et les pratiques de gestion des déchets;
- L'approvisionnement en matières premières et la réduction de ses émissions de portée 3 en amont;
- La gouvernance et la surveillance du conseil d'administration.

Prochaines étapes pour MFS : accent mis sur l'engagement en 2024 et 2025

1. Crédibilité financière : évaluer si les dépenses en immobilisations liées au plan de transition climatique peuvent être soutenues.
2. Examiner les stratégies d'approvisionnement en matières premières pour s'assurer qu'elles cadrent avec les cibles de réduction des émissions liées à l'utilisation des terres et des émissions liées aux emballages.
3. Analyser l'incidence physique des changements climatiques sur les principales matières premières, en particulier les cultures, et s'engager envers la durabilité de la chaîne d'approvisionnement des cultures à risque.
4. Évaluer la qualité de l'écart concurrentiel en raison de la nature transitoire de la société.

Danone

Industrie : Aliments et boissons

Placement de MFS (en \$ US) : 0,49 G\$⁶

Capitalisation boursière (en \$ US) : 43,9 G\$⁶



Danone SA est une société mondiale de produits alimentaires et de boissons établie en France. Elle exerce ses activités dans quatre segments : les produits laitiers et d'origine végétale, les eaux et la nutrition spécialisée, dont la nutrition infantile et la nutrition médicale. Le segment des produits laitiers et d'origine végétale produit et distribue des produits laitiers frais fermentés et d'autres spécialités laitières, des produits et des boissons d'origine végétale, des produits pour café et des produits biologiques. Parmi les principales marques du portefeuille de Danone, citons Activia, Actimel, Alpro, Danette, Danonino, Danio, evian et Volvic.

La plupart des émissions de GES de Danone (environ 60 %) sont générées par ses segments d'activité liés à l'agriculture, en particulier le lait et les ingrédients laitiers.



Données actuelles

Intensité des émissions de GES de portées 1 et 2 54,7 ▲ 5,00 % par rapport à il y a un an ▼ - 7,13 % par rapport à il y a trois ans Exercice 2022. Source : TRUCOST.	Moyenne au sein de l'industrie – Intensité des émissions de GES de portées 1 et 2 84,4 ▼ - 6,58 % par rapport à il y a un an ▼ - 17,02 % par rapport à il y a trois ans Exercice 2022. Source : TRUCOST.	Intensité des émissions de GES de portée 3 815,2 127,9 En amont En aval Exercice 2022. Source : TRUCOST.	Émissions absolues de GES de portées 1 et 2 1 593 700 ▲ 6,56 % par rapport à il y a un an ▼ - 4,40 % par rapport à il y a trois ans Exercice 2022. Source : TRUCOST.	Déclaration des émissions de GES ✓ Preuves du plan de carboneutralité ✓ Cibles fondées sur les données scientifiques ✓ Climate Action 100+ ✓
---	---	--	---	---

Source : Tableau de bord 2024 des facteurs ESG et des changements climatiques de MFS.

Critères d'ALIGNEMENT SUR LE CADRE NZIF (dans le cadre de l'engagement de MFS)

CIBLE DE CARBONEUTRALITÉ	RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES	CIBLE À COURT OU À MOYEN TERME	DIVULGATION DES ÉMISSIONS DE GES	PLAN DE TRANSITION
Portées 1, 2 et 3 : engagement à atteindre la carboneutralité dans l'ensemble de la société et de la chaîne de valeur d'ici 2050 au plus tard	Tendance à la baisse sur cinq ans – 27 %	Énergie et industrie : Réduction de 46,3 % des émissions absolues de GES de portées 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2020*. À la même échéance, réduction de 42 % des émissions absolues de GES de portée 3 provenant des achats de biens et de services, des activités liées aux carburants et à l'énergie, du transport et de la distribution en amont, des déchets générés en cours de production, du transport et de la distribution en aval, ainsi que du traitement en fin de vie des produits vendus. * La limite cible comprend les émissions liées aux terres et les suppressions de matières premières bioénergétiques. FLAG : Réduction de 30,3 % des émissions absolues de GES FLAG de portées 1 et 3 d'ici l'exercice 2030 par rapport à l'exercice de référence 2020. La cible comprend les émissions et les suppressions FLAG.	Oui, portées 1 et 2; pertinent pour la portée 3	Voir l'évaluation ci-dessous

Évaluation du plan de transition de Danone

Crédibilité de la direction : Au cours des cinq dernières années, la direction et le conseil d'administration de la société ont connu d'importants changements. Nos discussions avec Danone nous ont donné un aperçu de son engagement envers la transition climatique. Toutefois, nous estimons qu'il y a encore du pain sur la planche pour aider les investisseurs à comprendre comment ces engagements sont pris par le conseil d'administration. Les progrès réalisés à l'égard des mesures de décarbonisation de Danone sont régulièrement examinés par les principaux organismes de gouvernance, le conseil d'administration et le comité de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) du conseil d'administration assurant une surveillance annuelle cruciale. De plus, la rémunération des cadres supérieurs est liée aux objectifs du plan de transition de l'organisation. De ce fait, les personnes clés sont déterminées à atteindre les cibles climatiques.

Crédibilité financière : Le manque de transparence à l'égard des dépenses en immobilisations de décarbonisation de la société suscite des préoccupations. La feuille de route de décarbonisation publiée en 2022 faisait mention de dépenses en immobilisations d'un montant de 1,5 G€ par an, mais aucune autre précision n'a été apportée.

Crédibilité technologique : Aux yeux de MFS, le plan de réduction des émissions de méthane de la société est positif, mais nous continuons de nous concentrer sur le niveau de détail que la société a divulgué concernant son plan de décarbonisation par rapport au plastique. Nous aimerions mieux comprendre dans quelle mesure la cible de la société en matière d'agriculture régénératrice est réalisable, et si les cibles sont évolutives à l'échelle de la société et de sa chaîne de valeur.

Crédibilité concurrentielle : Un engagement supplémentaire sera nécessaire pour accroître la confiance en la crédibilité concurrentielle du plan de transition.

Alignement sur les parties prenantes : Danone partage les pratiques exemplaires et aide ses partenaires de co-fabrication à s'engager à atteindre les cibles fondées sur les données scientifiques. La société travaille également en partenariat avec des fournisseurs pour des projets de décarbonisation et offre un soutien continu pour mobiliser l'ensemble de sa chaîne de valeur dans le processus de décarbonisation.

Accent mis sur l'engagement de MFS en 2022 et 2023

Dans le cadre de nos engagements auprès de Danone, nous avons cherché à comprendre comment ses produits interagissent avec l'environnement naturel et les collectivités d'où proviennent ses matières premières. Parmi les sujets dont nous avons discuté dans le cadre de nos échanges avec Danone, citons ce qui suit :

- Les cibles de carboneutralité à court, à moyen et à long terme;
- Les questions de gouvernance liées aux changements climatiques (p. ex., l'inclusion de la stratégie climatique dans la rémunération des cadres);
- Le lobbying lié aux changements climatiques;
- Les cibles de déforestation pour sa chaîne d'approvisionnement, y compris des cibles pour les aliments pour animaux;
- L'agriculture régénératrice et ses défis;
- Le recyclage du plastique, la pollution et la gestion des déchets;
- L'approvisionnement en matières premières.

Prochaines étapes pour MFS : accent mis sur l'engagement en 2024 et 2025

1. Exiger la divulgation des investissements en capital (dépenses en immobilisations) pour la décarbonisation des émissions de portée 3.
2. Examiner minutieusement les étapes clés du déploiement des dépenses en immobilisations comme moyen de mesurer les progrès par rapport aux cibles de réduction des émissions.
3. Évaluer l'établissement des cibles de décarbonisation des plastiques, l'approvisionnement en matières premières recyclées et le risque financier lié à l'absence de cibles pour les emballages.
4. Examiner l'évolutivité du programme d'agriculture régénératrice de Danone, notamment son incidence sur la réduction des émissions et sur les coûts d'exploitation.

Reckitt Benckiser

Industrie : Produits de consommation

Placement de MFS (en \$ US) : 1,9 G\$⁶

Capitalisation boursière (en \$ US) : 49,3 G\$⁶



Reckitt Benckiser Group PLC (Reckitt) est une société mondiale de biens de consommation établie au Royaume-Uni. Les segments d'exploitation de la société comprennent les activités d'hygiène, de santé et de nutrition. Les marques faisant partie des activités de nutrition comprennent des noms bien connus comme Dettol, Lysol, Harpic, Finish, Durex, Mucinex, Enfamil et bien d'autres.



Données actuelles

Intensité des émissions de GES de portées 1 et 2 20,1 ▼ - 2,64 % par rapport à il y a un an ▼ - 20,52 % par rapport à il y a trois ans Exercice 2022. Source : TRUCOST.	Moyenne au sein de l'industrie – Intensité des émissions de GES de portées 1 et 2 112,3 ▲ 3,98 % par rapport à il y a un an ▲ 33,23 % par rapport à il y a trois ans Exercice 2022. Source : TRUCOST.	Intensité des émissions de GES de portée 3 133,0 283,8 En amont En aval Exercice 2022. Source : TRUCOST.	Émissions absolues de GES de portées 1 et 2 359 000 ▼ - 4,38 % par rapport à il y a un an ▼ - 13,33 % par rapport à il y a trois ans Exercice 2022. Source : TRUCOST.	Déclaration des émissions de GES ✓ Preuves du plan de carboneutralité ✓ Cibles fondées sur les données scientifiques ✓ Climate Action 100+ X
--	--	--	--	--

Source : Tableau de bord 2024 des facteurs ESG et des changements climatiques de MFS.

Critères du cadre NZIF (dans le cadre de l'engagement de MFS)

CIBLE DE CARBONEUTRALITÉ	RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES	CIBLE À COURT OU À MOYEN TERME	DIVULGATION DES ÉMISSIONS DE GES	PLAN DE TRANSITION
Carboneutralité dans l'ensemble de la chaîne de valeur d'ici 2040 (portées 1, 2 et 3)	Tendance à la baisse sur cinq ans – 71 % En avance sur la cible de 2030	Oui, cible de réduction des émissions absolues : réduction de 65 % des émissions absolues de GES de portées 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2015*. Réduction de 50 % des émissions absolues de GES de portée 3 d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2015. Augmentation de la part de l'approvisionnement annuel en électricité renouvelable qui passera de 5 % en 2015 à 100 % d'ici 2030. * La limite cible comprend les émissions biogéniques et les suppressions de matières premières bioénergétiques.	Oui, portées 1 et 2; pertinent pour la portée 3	Voir l'évaluation ci-dessous

Évaluation du plan de transition de Reckitt Benckiser

Crédibilité de la direction : La direction a réduit de 65 % les émissions absolues opérationnelles de portées 1 et 2 de 2015 à 2030, dépassant sa cible de 2030. Elle a réalisé d'importantes avancées en matière d'utilisation d'électricité renouvelable, mais n'a fait aucun progrès dans la réduction des émissions de portée 3, qui représentent la majeure partie de ses émissions globales. Une stratégie de gouvernance climatique est en place. La société compte deux comités au sein du conseil d'administration qui sont responsables de la stratégie en matière de changements climatiques : le comité CRSECC (Corporate Responsibility, Sustainability, Ethics and Compliance), composé de membres du conseil d'administration qui sont tenus de se réunir trois fois par année; et le comité RSCC (Risk, Sustainability and Compliance Committee), présidé par le chef de la direction et soutenu par les unités fonctionnelles. À notre avis, les membres de ce comité semblent manquer d'expérience pertinente en matière d'enjeux climatiques et environnementaux. La société a ajouté au plan incitatif à long terme de 2022 du chef de la direction des indicateurs de rendement clés liés aux changements climatiques, notamment des cibles de revenus nets provenant d'une production plus durable et de réduction des émissions de portées 1 et 2. Nous estimons que Reckitt devra peut-être fixer des cibles plus ambitieuses, étant donné que la société réalise des progrès plus tôt que prévu.

Crédibilité financière : À nos yeux, il n'y a pas suffisamment d'information sur les dépenses nécessaires pour atteindre les cibles climatiques. Fait important, il y a peu ou pas de renseignements fournis sur les investissements dans la chaîne d'approvisionnement nécessaires pour réduire les émissions de portée 3 provenant des achats de biens et de services et sur les investissements requis pour accroître l'utilisation des biocarburants et des véhicules électriques dans l'ensemble de la chaîne de valeur.

Crédibilité technologique : La société indique qu'une réduction des émissions de portée 3 constitue un défi. Pour réduire de 50 % l'utilisation de plastique vierge, le recyclage des emballages est essentiel. La société doit passer de 4 % à 25 % d'utilisation d'emballages recyclés et effectuer des essais de stabilité pour l'utilisation de PET recyclé dans les bouteilles en plastique.

Ses émissions liées à la logistique sont réduites au moyen du recours à une combinaison de biocarburants à court terme et de véhicules électriques à long terme.

Crédibilité concurrentielle : Comme l'utilisation des matières premières naturelles par Reckitt est relativement faible (p. ex., les produits laitiers), la société est mieux placée que les autres produits de consommation de base en ce qui a trait à son profil d'émissions. Toutefois, la réduction des émissions liées à la logistique et au commerce de détail (41 % des émissions totales) constitue un défi. La société a utilisé avec succès les biocarburants au Royaume-Uni, mais leur prix par litre est nettement plus élevé que celui du diesel. L'efficacité serait suffisamment élevée pour réduire les émissions de 93 %, mais pour accroître l'utilisation des biocarburants, la société a besoin d'une augmentation des taxes sur le carbone pour lui permettre d'être concurrentielle sur le plan des coûts par rapport à ses homologues au sein de l'industrie.

Alignement sur les parties prenantes : La société collabore avec les fournisseurs pour suivre et soutenir les réductions d'émissions et doit apporter un soutien financier aux discussions avec les petits fournisseurs. Toutefois, la société ne divulgue pas ses cibles de réduction pour les fournisseurs de matières premières dont les émissions représentent 30 % de ses émissions de portée 3.

Nous estimons qu'il est nécessaire de divulguer des renseignements supplémentaires sur la façon dont la société travaillera avec les fournisseurs de produits chimiques pour atteindre les niveaux de réduction fixés pour 2040. La société investit également dans la fabrication par le conditionnement à forfait pour garantir la qualité et l'uniformité et encourager l'amélioration des réseaux d'infrastructures de recyclage, tout en collaborant avec les fournisseurs de commerce électronique pour acheter collectivement du transport routier de marchandises écologique.

Prochaines étapes pour MFS : accent mis sur l'engagement en 2024 et 2025

1. Diligence supplémentaire requise à l'égard du plan de décarbonisation des émissions de portée 3 en amont générées par les achats de biens et de services.
2. Progrès dans la réduction des emballages en plastique et l'augmentation de l'utilisation de contenus recyclés après consommation.
3. Décarbonisation des systèmes de chauffage/climatisation.
4. Plan de transition pour la réduction des émissions liées à la logistique et au transport.

Défis et leçons

La décarbonisation représente un défi complexe pour le secteur de la consommation de base. Selon nous, il s'agit de créer et de mettre en œuvre un plan visant à réduire les émissions dans l'ensemble des chaînes d'approvisionnement diversifiées sur le plan géographique et décentralisées. De plus, un soutien politique est nécessaire pour s'attaquer à la déforestation et gérer les déchets plastiques, tout en maintenant une chaîne d'approvisionnement résiliente et concurrentielle au point de vue des coûts. Ce défi est encore plus compliqué dans un contexte de commerce de détail où les consommateurs sont limités dans leur capacité à payer un prix plus élevé pour des produits durables, mais s'attendent à ce que les sociétés atteignent leurs cibles de durabilité.

Bien que l'éventail des enjeux auxquels les sociétés de consommation doivent faire face soit vaste, grâce à l'engagement et à la recherche, nous avons élaboré un cadre d'importance différencié sur la base duquel nous évaluons les répercussions financières du risque et des occasions liés aux changements climatiques pour ce secteur. Nous combinons notre évaluation ascendante de chaque société de consommation à une analyse intersectorielle des sociétés connexes de la chaîne de valeur (p. ex., produits chimiques, emballages, négociants de produits agricoles, etc.) pour prévoir comment les risques et les occasions liés aux changements climatiques pourraient avoir une incidence sur les rendements ajustés au risque à long terme qu'ils sont en mesure de générer pour les investisseurs. Notre processus d'engagement à long terme nous permet d'évaluer continuellement l'évolution des réponses apportées à ces défis climatiques complexes, ce qui nous aide dans notre processus ascendant de sélection des actions et de construction du portefeuille.



Participation de MFS aux initiatives de collaboration au sein de l'industrie

Chez MFS, notre principal devoir est de créer de la valeur à long terme pour nos clients. La participation à des collaborations au sein de l'industrie améliore notre capacité à examiner minutieusement les risques complexes et en constante évolution, à l'échelle du système et selon la société. Ces collaborations nous permettent également d'apprendre d'autres personnes qui ont des points de vue et des processus de placement différents.

Ces efforts collectifs complètent notre processus d'engagement individuel ascendant en lui faisant gagner de l'ampleur, et peuvent également nous aider à donner un élan supplémentaire à notre processus d'engagement.

Nous sommes sélectifs dans notre participation et nous ne choisissons que les plateformes de collaboration qui, selon nous, amélioreront notre capacité à nous acquitter de notre obligation fiduciaire envers nos clients.

Par exemple, pour approfondir notre compréhension des risques systémiques croissants liés à des enjeux comme les changements climatiques et d'autres facteurs environnementaux, nous sommes membres du projet Assessing Sovereign Climate-Related Opportunities and Risks (ASCOR). Non seulement notre adhésion à ASCOR nous aide à déterminer comment différents pays peuvent réagir à ces risques systémiques et l'incidence potentielle sur leurs émissions de titres de créance souverains, mais elle donne également un aperçu de la façon dont le risque climatique d'un pays et les progrès de la transition climatique pourraient avoir des répercussions sur les émetteurs individuels que nous couvrons.

De plus, nous participons à ASCOR depuis sa création. Cette participation nous permet d'apporter notre expertise à cette initiative. En retour, nous acquérons une meilleure compréhension, un accès à de meilleures données et un consensus sur le type d'informations que les investisseurs recherchent. Cette collaboration contribue à donner de l'envergure et à élargir notre compréhension des risques et des occasions liés aux changements climatiques.

Notre obligation fiduciaire demeure primordiale. Nous ne considérons pas notre participation comme entrant en conflit avec cette obligation. Nous observons et respectons consciencieusement l'ensemble des lois et règlements qui s'appliquent à notre participation aux initiatives de collaboration au sein de l'industrie. À cette fin, nous procédons à un examen annuel de toutes nos adhésions à des initiatives de collaboration dans le cadre de notre processus d'examen interne.

Pour en savoir plus sur ces activités, veuillez consulter notre rapport annuel sur la durabilité et nos rapports trimestriels sur la gérance à l'adresse <https://www.mfs.com/fr-ca/institutions-and-consultants/insights/sustainability.html>.

Annexe

1. Outil de suivi des progrès vers la carboneutralité de 2022

	RÉPARTITION PAR NIVEAUX – ACTIONS VISÉES (au 31 décembre 2022) ⁸	ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES (total, depuis la date de référence, le 1 ^{er} juillet 2021)	TOTAL DES PLACEMENTS ASSORTIS D'UNE CIBLE FONDÉE SUR LES DONNÉES SCIENTIFIQUES	AUTRES INDICATEURS D'ALIGNEMENT SUR L'OBJECTIF DE CARBONEUTRALITÉ – ÉMISSIONS ⁹	ALIGNEMENT SUR LA CIBLE DE CARBONEUTRALITÉ	CARBONEUTRALITÉ
Niveau 1	31	142	455	387	Non déclaré actuellement	Non déclaré actuellement
Niveau 2	137				Non déclaré actuellement	Non déclaré actuellement
Niveau 3	193				Non déclaré actuellement	Non déclaré actuellement
Total en % de l'actif sous gestion visé			49,04 %	45,63 %		

⁸ Les données ne sont présentées que pour le volet des actions cotées en bourse de notre actif sous gestion visé et sont en date du 31 décembre 2022.

⁹ Dans notre rapport de 2022, nous avons défini les placements comme étant alignés s'ils avaient des cibles fondées sur les données scientifiques déjà établies ou si leur cible était en voie d'être vérifiée par un organisme reconnu. D'autres indicateurs d'alignement indiquent si la société divulgue ses émissions de portées 1 et 2 et ses émissions importantes de portée 3.

* Le niveau d'un engagement peut varier d'une année à l'autre.

2. Résumé des critères du cadre NZIF

Critères sous-jacents à l'évaluation de l'alignement

CRITÈRES	ENGAGÉ ENVERS L'ALIGNEMENT	SERA ALIGNÉ SUR L'OBJECTIF DE CARBONEUTRALITÉ	ALIGNÉ SUR L'OBJECTIF DE CARBONEUTRALITÉ	ATTEINTE DE LA CARBONEUTRALITÉ
Actif dont l'intensité des émissions est requise par le secteur et la trajectoire régionale pour 2050 et dont le modèle opérationnel maintiendra ce rendement.				✓
Rendement en matière d'émissions : Les émissions absolues ou l'intensité des émissions actuelles sont au moins égales à une trajectoire pertinente de carboneutralité ⁸⁵ .			✓	✓
* Alignement de la répartition du capital : Une démonstration claire que les dépenses en immobilisations sont conformes à une trajectoire pertinente de carboneutralité.			✓	✓
* Plan de décarbonisation : Un ensemble de mesures fiables qui permet d'atteindre des cibles à court et à moyen terme fondées sur les données scientifiques en réduisant les GES et en augmentant les revenus verts, le cas échéant.		✓	✓	✓
Divulgaration : Divulgaration des émissions opérationnelles de portées 1 et 2 et des émissions importantes de portée 3.		✓	✓	✓
Cibles : Cibles à court et à moyen terme fondées sur les données scientifiques pour réduire les émissions de GES.		✓	✓	✓
Ambition : Un objectif à long terme conforme à l'objectif global de carboneutralité.	✓	✓	✓	✓

* Critères d'alignement supplémentaires qu'une société au sein d'un secteur des matières à incidence élevée doit respecter.

Source : NZIF.

MFS peut intégrer des facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) à son analyse fondamentale des placements et à ses activités de mobilisation lorsqu'elle communique avec les émetteurs. Les exemples fournis ci-dessus montrent plusieurs façons dont MFS a historiquement intégré les facteurs ESG à l'analyse ou aux activités de mobilisation auprès de certains émetteurs. Ils ne doivent pas être considérés comme indiquant que les placements ou la mobilisation donneront des résultats positifs dans toutes les situations ou dans une situation en particulier. Les activités de mobilisation consistent généralement en un dialogue qui se poursuit sur une longue période; elles n'entraînent pas toujours une modification des pratiques liées aux facteurs ESG d'un émetteur. Les résultats des émetteurs dépendent de nombreux facteurs; les résultats favorables des placements ou des activités de mobilisation, y compris ceux décrits ci-dessus, peuvent ne pas être liés à l'analyse ou aux activités de MFS. La mesure dans laquelle MFS intègre les facteurs ESG à l'analyse des placements et aux activités de mobilisation varie selon la stratégie, le produit et la catégorie d'actif; elle peut aussi varier au fil du temps. Par conséquent, les exemples ci-dessus peuvent ne pas être représentatifs des facteurs ESG utilisés dans la gestion du portefeuille d'un investisseur donné. Les renseignements ci-dessus de même que les sociétés ou les titres mentionnés ne doivent pas être considérés comme des conseils en placement, des recommandations d'achat ou de vente d'un titre ou une indication des opérations prévues à l'égard de tout produit de placement de MFS.

Sachez que l'investissement durable n'est pas garant de bons résultats et que tous les placements, y compris ceux qui intègrent des facteurs ESG au processus de placement, comportent certains risques, et notamment la possibilité de perdre le capital investi.

Les points de vue exprimés dans le présent rapport sont ceux du présentateur et peuvent changer sans préavis. Ces points de vue ne doivent pas être considérés comme des conseils en placement, des recommandations de titres ou une indication d'intention de négociation à l'égard de tout produit de placement de MFS.

La classification GICS® (Global Industry Classification Standard) a été élaborée par MSCI, Inc. et S&P Global Market Intelligence Inc. (« S&P Global Market Intelligence ») ou en est la propriété exclusive. GICS est une marque de service de MSCI et S&P Global Market Intelligence, utilisée sous licence par MFS.

Sauf indication contraire, les logos ainsi que les noms des produits et services sont des marques de commerce de MFS^{MD} et de ses sociétés affiliées, qui peuvent être déposées dans certains pays.

Le présent document a été conçu à l'intention des professionnels en placement à titre indicatif uniquement et ne tient pas compte des objectifs de placement, de la situation financière ou des besoins personnels d'une personne en particulier. Les titres et les secteurs sont mentionnés uniquement à titre indicatif et ne doivent pas être considérés comme des recommandations de placement. Tout placement comporte des risques. Le rendement passé n'est pas garant du rendement futur. Les renseignements contenus aux présentes ne peuvent être copiés, reproduits ou redistribués sans le consentement exprès de MFS Investment Management (« MFS »). Les renseignements fournis sont jugés exacts, mais ils peuvent changer sans préavis. MFS n'affirme nullement qu'ils ne contiennent aucune erreur ou omission ni qu'ils conviennent aux besoins d'une personne en particulier, et elle ne donne aucune garantie à cet égard. Sauf dans le cadre des obligations prévues par les lois, MFS ne pourra être tenue responsable des inexactitudes que pourrait contenir le présent document, ni des décisions de placement ou d'autres mesures que pourrait prendre une personne en se fondant sur les renseignements qu'il contient. MFS n'autorise pas la distribution du présent document aux investisseurs individuels.

Distribué par : **États-Unis** – MFS Institutional Advisors, Inc. (« MFSI »), MFS Investment Management et MFS Fund Distributors, Inc., membre de la SIPC; **Amérique latine** – MFS International Ltd.;

Canada – MFS Gestion de Placements Canada Limitée. **Note à l'intention des lecteurs du Royaume-Uni et de la Suisse** : Publié au Royaume-Uni et en Suisse par MFS International (UK) Limited (« MIL UK »), une société privée à responsabilité limitée inscrite en Angleterre et au pays de Galles sous le numéro 03062718, dont les activités de placement sont autorisées et réglementées par la UK Financial Conduct Authority. Le siège social de MIL UK, filiale indirecte de MFS^{MD}, se trouve au One Carter Lane, Londres (EC4V 5ER), au Royaume-Uni. **Note à l'intention des lecteurs européens (hors Royaume-Uni et Suisse)** : Publié en Europe par MFS Investment Management (Lux) s. à r. l. (MFS Lux) – société autorisée en vertu des lois du Luxembourg en tant que société de gestion pour les fonds domiciliés au Luxembourg – les deux offrent des produits et des services de placement aux investisseurs institutionnels. Le siège social de cette société à responsabilité limitée se situe au 4, rue Albert Borschette, Luxembourg L-1246. Tél. : 352-2826-12800. Le présent document est réservé aux investisseurs professionnels (dans la mesure où les organismes de réglementation locaux le permettent). On ne doit pas s'y fier et il ne doit pas être distribué si cela contrevient à la réglementation locale; **Singapour** – MFS International Singapore Pte. Ltd. (CRN 201228809M); **Australie/Nouvelle-Zélande** – MFS International Australia Pty Ltd (« MFS Australia ») (ABN 68 607 579 537) détient le permis numéro 485343 pour la prestation de services financiers en Australie. MFS Australia est régie par l'Australian Securities and Investments Commission; **Hong Kong** – MFS International (Hong Kong) Limited (« MIL HK »), une société privée à responsabilité limitée inscrite auprès de la Hong Kong Securities and Futures Commission (« SFC ») et réglementée par celle-ci. MIL HK est autorisée à exercer des activités réglementées de négociation de titres et de gestion d'actifs, et peut fournir certains services de placement à des « investisseurs professionnels » au sens de la *Securities and Futures Ordinance* (« SFO »); **pour les investisseurs professionnels en Chine** – MFS Financial Management Consulting (Shanghai) Co., Ltd. 2801-12, 28th Floor, 100 Century Avenue, Shanghai World Financial Center, Shanghai Pilot Free Trade Zone, 200120, Chine, une entreprise chinoise à responsabilité limitée réglementée pour fournir des services-conseils en gestion financière; **Japon** – MFS Investment Management K.K. est inscrite à titre d'opérateur d'instruments financiers, Kanto Local Finance Bureau (FIBO) No. 312, membre de l'Investment Trust Association du Japon et de la Japan Investment Advisers Association. Comme les frais assumés par les investisseurs varient selon les circonstances (produits, services, période de placement, conditions du marché, etc.), le montant total et les méthodes de calcul ne peuvent être indiqués à l'avance. Tous les placements comportent des risques, y compris les fluctuations de marché, et les investisseurs peuvent perdre le capital investi. Avant de faire des placements, les investisseurs devraient obtenir et lire attentivement le prospectus et les documents indiqués dans l'article 37-3 de la *Financial Instruments and Exchange Act*; **Bahrein** – Ce document n'a pas été approuvé par la Central Bank of Bahrain, qui n'assume aucune responsabilité à l'égard de son contenu. Il n'y aura aucune offre publique dans le Royaume de Bahrein et le présent document ne doit être lu que par le destinataire et ne doit pas être transmis, fourni ou montré au public en général. La Central Bank of Bahrain n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des déclarations et des renseignements contenus dans le présent document et se dégage expressément de toute responsabilité à l'égard de toute perte consécutive à la fiabilité accordée à la totalité ou à une partie du contenu du présent document. Le conseil d'administration et la direction de l'émetteur acceptent la responsabilité des renseignements contenus dans le présent document. Au meilleur des connaissances et des convictions du conseil d'administration et de la direction, qui ont tous pris toutes les précautions raisonnables pour s'assurer qu'il en soit ainsi, les renseignements contenus dans le présent document sont conformes aux faits et n'omettent rien qui soit à même d'avoir une incidence sur la fiabilité de ces renseignements; **Koweït** – Ce document ne doit pas être largement diffusé au public au Koweït. Les renseignements n'ont pas été autorisés à des fins d'offre par la Kuwait Capital Markets Authority ou tout autre organisme gouvernemental pertinent du Koweït. Aucune offre privée ou publique à l'égard des renseignements n'est présentée au Koweït, et aucune entente relative aux renseignements ne sera conclue au Koweït. Aucune activité de marketing, de sollicitation ou d'incitation n'est utilisée pour offrir ou commercialiser les renseignements au Koweït; **Oman** – Pour les résidents du Sultanat d'Oman : Les renseignements contenus dans le présent document ne constituent pas une offre publique de titres dans le Sultanat d'Oman, comme le prévoit la *Commercial Companies Law* d'Oman (décret royal 4/74) ou la *Capital Market Law* d'Oman (décret royal 80/98). Ces renseignements sont diffusés de façon limitée strictement aux entités constituées en personne morale qui correspondent à la description des investisseurs avertis (article 139 des dispositions réglementaires de la *Capital Market Law*). Le destinataire reconnaît être un investisseur averti qui possède de l'expérience en affaires et en finances et qui est en mesure d'évaluer les avantages et les risques d'un placement; **Afrique du Sud** – Le présent document et les renseignements qu'il contient ne constituent pas et ne visent aucunement à constituer une offre publique de titres en Afrique du Sud et, par conséquent, ne doivent pas être interprétés comme tels. Ce document ne doit pas être largement diffusé au public en Afrique du Sud. Le présent document n'a pas été approuvé par la Financial Sector Conduct Authority et ni MFS International (U.K.) Limited ni ses fonds ne sont enregistrés à des fins de vente publique en Afrique du Sud; **Émirats arabes unis** – Le présent document et les renseignements qu'il contient ne constituent pas et ne visent aucunement à constituer une offre publique de titres aux Émirats arabes unis et, par conséquent, ne doivent pas être interprétés comme tels. Les renseignements ne sont offerts qu'à un nombre limité d'investisseurs exemptés des Émirats arabes unis qui appartiennent à l'une des catégories suivantes d'investisseurs qualifiés non physiques : (1) un investisseur capable de gérer ses placements lui-même, notamment : a) le gouvernement fédéral, les gouvernements locaux, les entités gouvernementales et les autorités ou les sociétés détenues en propriété exclusive par ces entités; b) les entités et organisations internationales; ou c) une personne autorisée à exercer une activité commerciale dans les Émirats arabes unis; à condition que le placement soit l'un des objets de cette personne; ou (2) un investisseur représenté par un gestionnaire de placement inscrit auprès de la Securities and Commodities Authority (individuellement un « investisseur qualifié non physique »). Les renseignements et les données n'ont pas été approuvés, autorisés ou enregistrés auprès de la Central Bank of the UAE, la Securities and Commodities Authority, la Dubai Financial Services Authority, la Financial Services Regulatory Authority ou toute autre autorité compétente en matière d'octroi de permis ou tout autre organisme gouvernemental des Émirats arabes unis (les « autorités »). Les autorités n'assument aucune responsabilité à l'égard des placements que le destinataire désigné effectue à titre d'investisseur qualifié non physique en fonction de l'exactitude des renseignements portant sur les titres. Si vous ne comprenez pas le contenu du présent document, vous devriez consulter un conseiller financier autorisé; **Arabie saoudite** – Le présent document ne peut être distribué dans le royaume sauf aux personnes autorisées en vertu des Investment Funds Regulations publiés par la Capital Market Authority. La Capital Market Authority ne fait aucune déclaration quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité du présent document et se dégage expressément de toute responsabilité à l'égard de toute perte consécutive, ou découlant de la fiabilité accordée, à toute partie du présent document. Les acheteurs éventuels des titres offerts aux présentes doivent effectuer leur propre contrôle diligent pour vérifier l'exactitude des renseignements portant sur les titres. Si vous ne comprenez pas le contenu du présent document, vous devriez consulter un conseiller financier autorisé; **Qatar** – Ce document/fonds n'est offert qu'à un nombre limité d'investisseurs qui sont disposés et aptes à mener une enquête indépendante sur les risques associés à un placement au titre de ce document/fonds. Le document ne constitue pas une offre publique et est réservé à l'usage du destinataire désigné; il ne doit pas être remis ou montré à toute autre personne (mis à part les employés, les agents ou les consultants dans le cadre de l'examen du destinataire). Le fonds n'a pas été et ne sera pas enregistré auprès de la Qatar Central Bank ni en vertu des lois de l'État du Qatar. Aucune opération ne sera conclue dans votre territoire et toute demande de renseignements concernant le document/fonds doit être adressée à votre personne-ressource à l'extérieur du Qatar.